#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DU MONT-DORE

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze décembre à quatorze heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 06 décembre 2024

#### Etaient présents :

Mme       SANMOHAMAT       Rusmaeni       2ème adjoint       Mme       TU         Mme       RIVIERE       Elizabeth       4ème adjoint       Mme       FROGIER         M.       BERTHELOT       Olivier       5ème adjoint       M.       TOFILI         Mme       WEDE       Sabrina       6ème adjoint       M.       GOYON         M.       BAUDRY       Michel       7ème adjoint       M.       N'GUELA         Mme       BOLO       Valérie       8ème adjoint       Mme       POIA         M.       PAAGALUA       Lionel       9ème adjoint       Mme       JULIÉ         Mme       FERRALI       Elodie       10ème adjoint       M.       PARENT	Marie-Thérèse Vaea Raphaël Mathieu Carl Ivy Nina Frédéric	Conseillère municipale Conseiller municipal Conseiller municipal Conseiller municipal Conseiller municipale Conseillère municipale Conseillère municipale Conseiller municipal
Mme    FERRALI    Elodie    10ème adjoint    M.    PARENT      Mme    COURTOT    Chantal    Conseillère municipale	Frédéric	Conseiller municipal

#### Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)

Mme FILIMOHAHAU Marguerite (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)

M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)

Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)

- M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
- M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
- M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)

Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

### Excusés:

M. Mickael LELONG

M. Jean-Irénée BOANO

M. Pétélo SAO

# Absents:

M. Romuald PIDJOT

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

#### formant la majorité des membres en exercice.

\*\*\*

Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 21 Nombre de votants : 30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00. Madame Sabrina WEDE est désignée secrétaire de séance. N° d'ordre : 13

Date de mise en ligne : 1 3 NFC 2024

# DELIBERATION N° 9/1 /24/XII

# PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024

# Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 12 décembre 2024,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 07/24/III du 07/03/2024 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2024,

Vu la délibération 49/24/VIII du 08/08/2024 portant décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2024,

Vu la délibération 60/24/IX du 13/09/2024 portant décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2024.

Vu la délibération 70/24/XI du 07/11/2024 portant décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2024,

Vu la note explicative de synthèse n°51/2024 du 06 décembre 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 28 novembre 2024, et après en avoir délibéré.

# DECIDE:

Article 1 : La décision modificative n°4 budget principal de la ville du Mont-Dore de l'exercice 2024, telle que présentée dans le document joint en annexe, est adoptée et arrêtée par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM4	DM4	Budget 2024 après DM4
013	Atténuations de charges	-	2 240 903	2 240 903
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402	<del>-</del>	1 024 402
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	81 530 843	-	81 530 843
73	Impôts et taxes	1 016 552 000	-	1 016 552 000
74	Dotations et participations	2 137 517 467	-	2 137 517 467
75	Autres produits de gestion courante	188 140 000	-	188 140 000
76	Produits financiers	2 500 000	-	2 500 000
77	Produits exceptionnels	12 020 000	15 212 695	27 232 695
	Total	3 439 284 712	17 453 598	3 456 738 310

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM4	DM4	Budget 2024 après DM4
011	Charges à caractères général	876 914 714	6 900 000	883 814 714
012	Charges de personnel	1 551 133 998	-	1 551 133 998
014	Atténuation de produits	35 684 968	<u>-</u>	35 684 968
022	Dépenses imprévues	53 065 819	- 5 446 402	47 619 417
023	Virement à la section d'investissement	83 504 154	-	83 504 154
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 510 000	-	241 510 000
65	Autres charges de gestion courante	464 108 027	-	464 108 027
66	Charges financières	96 700 000	16 000 000	112 700 000
67	Charges exceptionnelles	36 663 032	-	36 663 032
	Total		17 453 598	3 456 738 310

#### Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM4	DM4	Budget 2024 après DM4
021	Virement de la section de fonctionnement	83 504 154	-	83 504 154
024	Produits des cessions	2 825 000	-	2 825 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 510 000	-	241 510 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (Excédents de fonctionnement capitalisés)	389 802 654	-	389 802 654
13	Subventions d'investissement	413 256 236	-	413 256 236
16	Emprunts et dettes assimilées	323 000 000	-	323 000 000
27	Autres immobilisations financières	13 000 000	-	13 000 000
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	199 595 036	14 354 144	213 949 180
	Total 1 666 493 080 14 354 144 1 680 847			

Section d'investissement-DEPENSES					
Chap.	Intitulés	Budget 2024 avant DM4	DM4	Budget 2024 après DM4	
001	Déficit d'investissement reporté	200 636 369	-	200 636 369	
020	Dépenses imprévues d'investissement	30 899 033	9 928 260	40 827 293	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402		1 024 402	
13	Subventions d'équipement	13 123 947	-	13 123 947	
16	Remboursement d'emprunt	418 945 351		418 945 351	
20	Immobilisations incorporelles	15 314 940		15 314 940	
23	Immobilisations corporelles	1 505 200		1 505 200	
204	Subventions d'équipement versées	74 391 019	4 135 884	78 526 903	
45	Opérations pour comptes de tiers	199 595 036		199 595 036	
	Total des opérations non-individualisées	955 435 297	14 064 144	969 499 441	
0100	ACQUISITIONS FONCIERES	5 414 294	290 000	5 704 294	
0200	EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	14 322 012		14 322 012	
	AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE	T			
0300	REPOS (AP 4919)	7 784 878	-	7 784 878	
	AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP	<b></b>			
0400	(4018)	12 521 293	-	12 521 293	
		4 405 000		4 405 000	
0500	MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	1 165 000		1 165 000	
0600	REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	76 596 845		76 596 845	
0700	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	6 753 993	<del>-</del>	6 753 993	
0800	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX	68 235 144	_	68 235 144	
	(AP 4218)				
0900	INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES	25 544 551	-	25 544 551	
	(AP 4518)				
1000	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS	25 251 071		25 251 071	
	SCOLAIRES (AP 4318)				
10517	PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021	31 615 410	_	31 615 410	
	(AP 2617)				
1100	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS	13 902 152	_	13 902 152	
	CULTURELS (AP 5420)	L		10 002 102	
1200	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	28 076 790	_	28 076 790	
1200	(AP 5319)	20 070 730		20 070 790	
12418	AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM	7 000 000		7 000 000	
12410	(AP 7124)	7 000 000		7 000 000	
12518	POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	10 789 013	<del>_</del>	10 789 013	
12618	CASERNE DES POMPIERS CA 2024/2027 (AP	2 500 000		2 500 000	
12010	3618)	2 300 000	<del>-</del>	2 300 000	
1300	DEVELOPPEMENT DURABLE	6 571 456	-	6 571 456	
13020	AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	10 366 463	-	10 366 463	
13120	PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	80 568 194		80 568 194	
	AMENAGEMENTS ILOT BAILLY CA 2024/2027				
13421	(AP 6924)	9 227 592	-	9 227 592	
13521	BASSIN LUDIQUE PISCINE (AP 6422)	684 357	-	684 357	
13821	PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	6 000 000		6 000 000	
	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP				
13921	5921)	74 996 180	-	74 996 180	
[					
1400	AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 128 737	-	2 128 737	
14224	PARCOURS DU CŒUR CA 2024/2027 (AP 6724)	493 960	-	493 960	
	PROMENADE PIETONNE BOULARI CA				
14324	2024/2027 (AP 6824)	392 200	- 1	392 200	
	DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027 (AP				
14424	7024	8 500 000	-	8 500 000	
1600	AMENAGEMENTS DES CIMETIERES	150 000		150 000	
	AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	69 466 049	· <del>-</del>		
1700	COMMUNICATION			69 466 049	
1800	COMMUNICATION	4 290 539		4 290 539	
2200	ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES	51 127 322	- 1	51 127 322	
1	(AP 6222)	L			
6811	AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	250 000		250 000	
8513	VIDEO PROTECTION (AP 2113)	48 372 288		48 372 288	
<u> </u>	- Total des opérations individualisées	711 057 783	290 000	711 347 783	
L	Total	1 666 493 080	14 354 144	1 680 847 224	

Article 2 : Est autorisée l'augmentation de 4 135 884 F CFP des subventions d'équipement chapitre 204 « subventions d'équipement »

Chapitre	Intitulé	Budget 2024 avant DM4	DM4	Budget 2024 après DM4
20415111	SIGN	1 071 019	4 135 884	5 206 903
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	500 000	-	500 000
204181	Biens mobiliers, matériel et études	70 320 000	-	70 320 000
20422	Batiments et installations	2 500 000	-	2 500 000
	Total 204 - Subventions d'équipements	74 391 019	4 135 884	78 526 903

- Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 DECEMBRE 2024

Le secrétaire de séance,

Sabrina WEDE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Eddie LECOUR/EUX

<u>GLIGHUMUM A</u>

Direction des finances et de l'informatique (SF) Secrétariat général (SAG : registre et publication)

# NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décisions modificatives n° 4 du budget principal et du budget annexe eau et décision modificative n°1 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2024.

P.J.: Projets de délibération

Les décisions modificatives proposées permettent d'ajuster les crédits inscrits afin de clôturer l'année sereinement notamment en ce qui concerne le remboursement des intérêts d'emprunt.

En effet, il est prévu d'inscrire, au sein du budget principal et des budgets annexes d'eau et d'assainissement des crédits supplémentaires afin de couvrir les charges d'intérêts d'emprunt. Cette augmentation des dépenses liées au remboursement des emprunts s'explique par le mécanisme de report des échéances en capital. Ce report a pour effet de maintenir le capital restant dû inchangé à partir de la mi-année, empêchant sa réduction progressive habituelle. Par conséquent, les intérêts, calculés sur ce capital restant, ne diminuent pas, contrairement à un schéma classique de remboursement où les intérêts deviennent dégressifs au fur et à mesure de l'amortissement du capital. Ainsi, les remboursements d'intérêts restent constants, à hauteur des montants des échéances d'intérêt avant le report, ce qui engendre une charge financière plus élevée pour l'exercice 2024.

En parallèle, d'autres ajustements mineurs des crédits budgétaires sont également proposés. Ces modifications à la marge, sans impact significatif sur le fonctionnement de la collectivité servent à ajuster certains postes afin de garantir une parfaite cohérence comptable.

# **BUDGET PRINCIPAL**

### En recettes de fonctionnement,

Au chapitre 013 « Atténuations de charges » :

• + 2 240 903 F de remboursements de trop perçus sur salaire.

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels »:

• + 15 212 695 F de remboursements par l'assurance de sinistres pour 14 492 695 F et 720 000 F de remboursement par un administré de frais d'intervention des pompiers.

# En dépenses de fonctionnement,

Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :

• + 6 900 000 F de vacations des sapeurs-pompiers volontaires pour le reste de l'année

Au chapitre 66 « Charges financières »:

• + 16 000 000 F d'intérêts d'emprunt.

Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

- 5 446 402 F.

# En recettes d'investissement,

#### En opérations individualisées :

Les crédits inscrits en opérations pour comptes de tiers (45) ont vocation à être équilibrés en dépenses et recettes cependant, une dépense engagée en 2023 et reportée sur l'exercice 2024 ne trouve pas son équivalent en recettes.

Ainsi, il convient d'inscrire la somme de 14 354 144 F au compte 45 en recettes d'investissement sur l'opération 2200 - ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES afin d'équilibrer les comptes.

# En dépenses d'investissement,

En opérations non-individualisées et financières :

- + 9 928 260 F de dépenses imprévues d'investissement.
- + 4 135 884 F de subvention d'équipement au SIGN.

En opérations individualisées :

• 0100 ACQUISITIONS FONCIERES: + 290 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal est augmenté de 31 807 742 F et s'établit à la somme de 5 137 585 534 F, avec :

- en section de fonctionnement : + 17 453 598 F soit 3 456 738 310 F ;
- en section d'investissement : + 14 354 144 F soit 1 680 847 224 F.

#### **BUDGET ANNEXE EAU**

# En dépenses de fonctionnement,

Au chapitre 66 « Charges financières » :

• + 4 500 000 F d'intérêts d'emprunts.

Au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » :

• - 4 500 000 F d'amortissements,

# En recettes d'investissement,

En opérations non-individualisées et financières :

• - 4 500 000 F d'amortissements,

#### En dépenses d'investissement,

En opérations individualisées :

12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 (AP 3317) : - 4 500 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Eau est diminué de 4 500 000 F et s'établit à la somme de 288 312 913 F, avec :

- en section de fonctionnement : inchangé soit 96 852 729 F ;
- en section d'investissement : 4 500 000 F soit 191 460 184 F.

# **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

# En dépenses de fonctionnement,

Au chapitre 66 « Charges financières » :

• + 80 000 F d'intérêts d'emprunts.

Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :

• - 80 000 F d'entretien de biens mobiliers.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Assainissement est inchangé et s'établit à la somme de 291 356 821 F, avec :

- en section de fonctionnement : inchangé soit 101 342 829 F ;
- en section d'investissement : inchangé soit 190 013 992 F.

<u>Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 28 novembre 2024.</u>

Les projets de délibérations reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 06 DEC 2022

Le Maire

Eddie LECDURIEUX